



Loi sur l'enseignement obligatoire

Conférence de presse
27 septembre 2010

Rappel des étapes

- ▶ Présentation de l'avant-projet de LEO et phase de consultation:
20 novembre 2009 – 12 mars 2010
- ▶ Résultats de la consultation:
22 avril 2010
- ▶ Adoption du projet de loi par le Conseil d'Etat:
22 septembre 2010

Nouvelle législation sur l'enseignement obligatoire

L'ensemble des textes soumis au Grand Conseil comprend:

- ▶ Préavis du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur l'initiative législative populaire « Ecole 2010 sauver l'école »
 - ▶ Exposé des motifs relatif au projet de loi sur l'enseignement obligatoire (LEO)
 - ▶ Projet de décret ordonnant la convocation des électeurs
 - ▶ Rapport du Conseil d'Etat sur
 - 4 motions
 - 6 postulat
 - 2 interpellations
 - 1 détermination
-

Parcours scolaire de l'élève aperçu général selon LEO

Degré secondaire	11	Voie prégymnasiale	Voie générale
	10		
	9		
Degré primaire	8	2 ^{ème} cycle primaire	
	7		
	6		
	5	1 ^{er} cycle primaire	
	4		
	3		
	2		
	1		

Principaux changements au degré primaire: années 1 et 2

- ▶ Obligation scolaire dès 4 ans révolus (HarmoS)
- ▶ Plan d'études et moyens d'enseignement (HarmoS)
- ▶ Augmentation du temps d'école pour les élèves (+152 périodes)
- ▶ Amélioration de l'harmonisation des horaires entre l'école et les familles
- ▶ Enseignantes enfantines = enseignantes du degré primaire

11
10
9
8
7
6
5
4
3
2
1

Principaux changements au degré primaire: années 3 à 6

- ▶ Plan d'études et moyens d'enseignement (HarmoS)
- ▶ Avec 28 périodes pour tous les élèves, le temps scolaire est augmenté (+ 304 périodes)
- ▶ Amélioration de l'harmonisation des horaires entre l'école et les familles
- ▶ Maîtrise de classe (décharge)

11
10
9
8
7
6
5
4
3
2
1

Principaux changements au degré primaire: années 7 et 8

- ▶ Ces années passent du secondaire au primaire (HarmoS)
- ▶ Plan d'études et moyens d'enseignement (HarmoS)
- ▶ Introduction de l'anglais pour tous les élèves dès la 7^e année (août 2012 - HarmoS)
- ▶ Orientation en 2 voies, pré-gymnasiale ou générale, à l'issue de ces deux ans
- ▶ Maintien des deux types d'enseignants, généralistes et spécialistes, dont au moins 50% de maîtres généralistes (primarisation progressive)
- ▶ Maîtrise de classe confiée à un maître généraliste

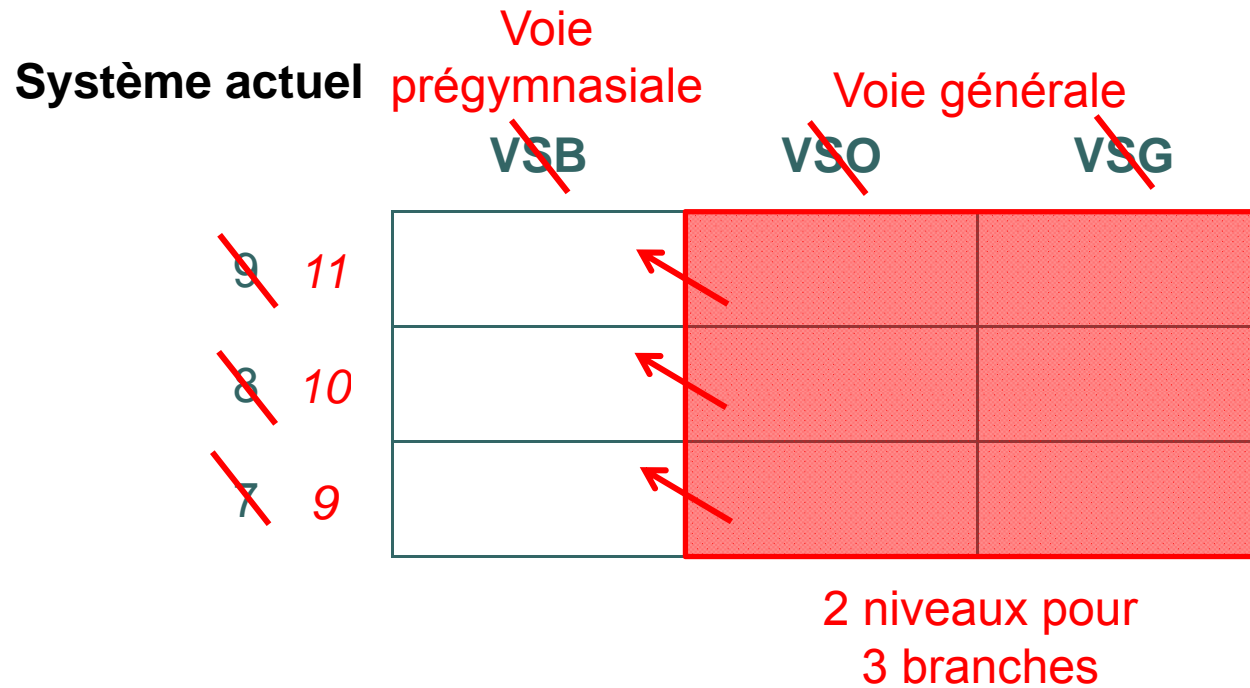
11
10
9
8
7
6
5
4
3
2
1

Principaux changements au degré secondaire: années 9 à 11

- ▶ Passage de 3 à 2 voies, pré-gymnasiale et générale
- ▶ Voie pré-gymnasiale: sans changement
- ▶ Voie générale:
 - Introduction de cours à niveau (2 niveaux) pour trois disciplines: français, mathématiques et allemand
 - ▶ Possibilité d'enseigner les 2 niveaux dans la même classe, en particulier le français
 - Introduction de 4 périodes d'options scolaires « orientées métiers »
 - les élèves de voie générale ont accès aux mêmes options spécifiques que ceux de la voie pré-gymnasiale

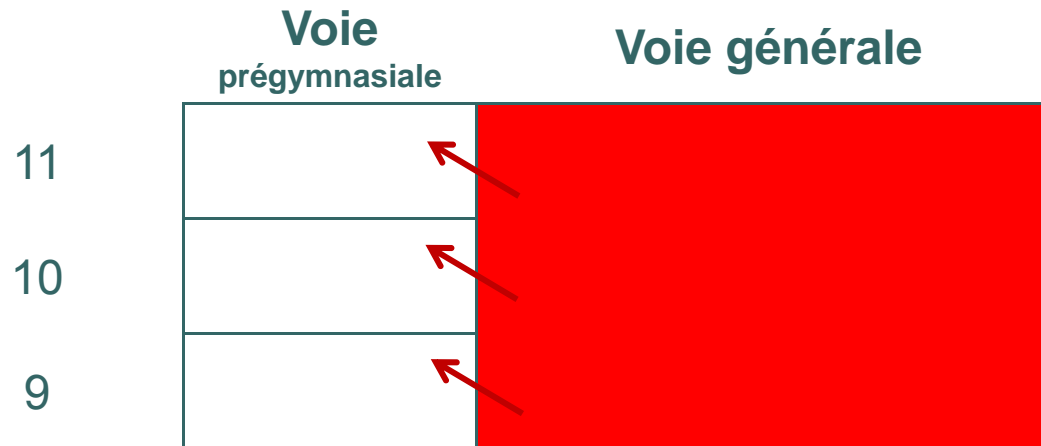
11
10
9
8
7
6
5
4
3
2
1

Principaux changements au degré secondaire: années 9 à 11



Principaux changements au degré secondaire: années 9 à 11

LEO



2 niveaux pour
3 branches

Durée de la scolarité

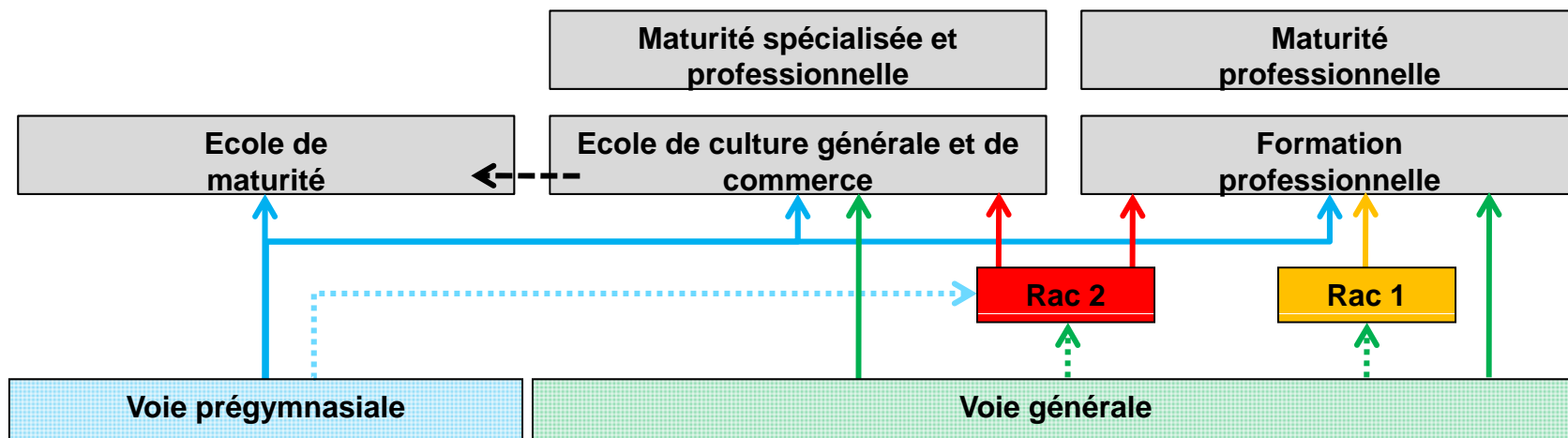
- ▶ Chaque élève parcourt l'ensemble du programme scolaire
 - La prolongation de la scolarité est ainsi accordée d'office à ceux qui n'ont pas obtenu leur certificat à 15 ans
- ▶ Les élèves qui ont un projet d'apprentissage peuvent quitter la scolarité à 15 ans révolus, le cas échéant sans avoir parcouru l'ensemble du programme

Avancement et redoublement

- ▶ Pas de changement par rapport au système actuellement en vigueur
- ▶ Appuis et, cas échéant, programme personnalisé pour les élèves qui ont plus de deux années de retard sur le programme

Les raccords 1 et 2

- ▶ Un raccordement 1 permet aux élèves de la voie générale qui n'ont pas le certificat de l'obtenir
- ▶ le raccordement 2 permet aux élèves d'augmenter leur niveau pour accéder à l'école de culture générale et de commerce (possibilité également offerte aux élèves de pré-gymnasiale qui sont en échec au terme de leur scolarité)
- ▶ L'actuel Rac II disparaît, au profit de la passerelle « école de culture générale » pour entrer en voie maturité



Principaux changements: récapitulatif

- ▶ École obligatoire dès 4 ans révolus au 31 juillet
- ▶ Plan d'étude commun à tous les élèves romands de l'année 1 à l'année 11
- ▶ Augmentation du temps d'école de 456 périodes (~18 semaines)
- ▶ Introduction de l'anglais pour tous les élèves dès la 7^e
- ▶ Deux voies au degré secondaire: pré-gymnasiale et générale

Éléments financiers

- ▶ Le projet de LEO implique:
 - le maintien des moyens consacrés au secondaire I
 - des charges de 4 millions liées au nombre d'élèves de l'école infantine obligatoire
 - des charges de 6 millions liées au nombre de périodes enseignées à l'école infantine
 - des charges de 5 millions liées à l'introduction de nouvelles maîtrises de classes au primaire
- ▶ Le Conseil d'Etat prévoit la réallocation interne des ressources liées aux modifications d'organisation, notamment la primarisation des années 7 et 8 et les 2 voies du secondaire I

La LEO en tant que contre-projet offre par rapport à l'initiative des solutions

- ▶ claires et concrètes
- ▶ différentes
- ▶ supplémentaires

Par rapport à l'initiative « Ecole 2010 », la LEO apporte des solutions

claires et concrètes	différentes	supplémentaires
<ul style="list-style-type: none"> • Perméabilité des voies • Renforcement des disciplines fondamentales • Voie générale offrant des options scolaires « orientées métiers » 	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation en deux voies au secondaire, • Généralisation de l'allemand et de l'anglais pour tous les élèves, conformément au PER • Maintien des cycles de 2 ans • Procédure d'orientation maintenue sur deux années • Poursuite de la dynamique déjà établie de regroupement de l'ensemble des élèves du secondaire I dans un même établissement • Maintien de la liberté du choix des approches pédagogiques pour les enseignants 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du temps scolaire pour les élèves • Horaires mieux harmonisés entre l'école et les familles • Relations avec les parents • Maîtrise de classe au primaire (décharges)
	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien du système d'évaluation en vigueur 	

La LEO en tant que contre-projet: des solutions claires et concrètes

- ▶ Perméabilité des voies
- ▶ Voie générale offrant des options scolaires « orientées métiers »
- ▶ Renforcement des disciplines fondamentales

La LEO en tant que contre-projet: des solutions différentes ⁽¹⁾

- ▶ Organisation en deux voies au secondaire
 - L'initiative prévoit le maintien des trois voies, l'actuelle VSO devenant une voie préprofessionnelle
- ▶ Généralisation de l'allemand et de l'anglais pour tous les élèves, conformément au PER
 - L'initiative ne souhaite offrir ces langues que sur la base d'options pour certains élèves, donc non obligatoire
- ▶ Maintien des cycles de 2 ans
 - L'initiative prévoit une division annuelle du parcours scolaire

La LEO en tant que contre-projet: des solutions différentes ⁽²⁾

- ▶ Poursuite de la dynamique déjà établie de regroupement de l'ensemble des élèves du secondaire I dans un même établissement
 - L'initiative prévoit une ségrégation en séparant les élèves y compris géographiquement selon les voies
- ▶ Maintien de la liberté du choix des approches pédagogiques pour les enseignants
 - L'initiative impose des méthodes dites « explicites »
- ▶ Maintien du système d'évaluation en vigueur
 - L'initiative prévoit l'introduction de notes et de moyennes dès l'âge de 6 ans

Des éléments supplémentaires amenés par la LEO

- ▶ Horaires mieux harmonisés entre l'école et les familles
- ▶ Amélioration de la collaboration avec les parents
- ▶ Maîtrises de classe au primaire
- ▶ Les maîtres-ses enfantines deviennent des maîtres-ses généralistes
- ▶ Le temps passé à l'école par les élèves est augmenté
- ▶ Durée de la scolarité augmentée par l'obligation scolaire dès 4 ans

Le projet de LEO est

Un projet de loi qui

- ▶ soutient les élèves en difficulté
- ▶ répond à la soif de savoir de tous les élèves
- ▶ permet à chacun de développer son potentiel